



ASSOCIATION « LES AMIS DU BOURG DE LATILLÉ »

Latillé, mercredi 2 mars 2011

Mairie de Latillé
7 rue du Docteur Roux
86190 Latillé

A l'attention de Monsieur Simon BRIE
Maire de Latillé

Objet : Quelques rappels

Monsieur le Maire,

A maintes reprises lors de nos réunions trimestrielles de 2008, 2009 et 2010, notre association vous a fait part de quelques doléances et demandes de quelques travaux d'un coût moindre à apporter dans notre commune de Latillé, pour ce qui concerne la conservation du patrimoine, la sécurité de nos concitoyens et des visiteurs, ainsi que la mise en valeur du territoire dans son ensemble.

Certes, nous avons constaté quelques modifications, à savoir : la pomme de pin de la fontaine communale est revenue après deux ans d'absence et le tas de pneus usagés a enfin disparu. Nous vous en remercions.

Nous attendons à recevoir de votre part, une réponse écrite argumentée sur ces autres points que nous soulevons ci-après et nous profitons de cette lettre pour revenir sur un ensemble de remarques dont la liste s'allonge désespérément avec le temps.

1. LES CHEMINS

Plusieurs chemins ruraux sont inutilisables du fait de leur appropriation par des riverains ou le manque d'entretien de la commune. Voir la liste ci-dessous :

- Chemin du Chêne-Morin à Lavausseau : bouché par les épines, fermé par 2 portillons de chemin de fer, (côté Petite Giborlière), bâtiment bâti dans l'emprise du chemin, rucher non identifié et non signalé dans le roncier.
- Chemin de Latillé à Lavausseau, labouré et annexé aux champs, un hangar bâti dans l'emprise du chemin.
- Chemin Petite-Giborlière à Latillé, passant derrière la déchetterie : obstrué par les ronces, ne permettant plus de rejoindre les chemins des communes de Lavausseau et Benassay via la Giborlière.
- Chemin de la route de Benassay au Bruères, en face de la route conduisant à la déchetterie : non praticable du côté RD62.
- Au niveau du Charpreau, le chemin n'existe plus car labouré ! le four normalement protégé par les lois afférentes au petit patrimoine, détruit par l'agriculteur.
- Chemin de la Sayette au Lac Noir (rebord du petit pont très détériorés), dit chemin de Vasles : bouché d'épineux côté La Sayette (section F de la Colinière).
- Chemin de Brin à La Colinière : bouché par endroit (secteur LB section cadastre 1830).
- Chemin de Benassay : comporte des ronciers, une partie labourée dans les champs de la Gaubardière au niveau de l'intersection avec le chemin allant vers la Sayette.
- Chemin de Pont-Aubert à la Gaubardière : fermé par une branche (côté Pont-Aubert, La Jutière de Vasles), celle-ci faisant peut-être l'objet d'un acte de vandalisme.
- Chemin de Querfour au gué du moulin de la Loge : non praticable dans l'état actuel.
- Chemin des Gautelières au Plessis : n'existe plus entre les Gautelières et Maury.

ASSOCIATION « LES AMIS DU BOURG DE LATILLE »

- Chemin de la Petite Rodière à la Chauvalière : bouché par les épineux.
- Le chemin du Goisbeau au lacs situés en bordure du chemin de Chanet à la Giborlière, n'est pas praticable par un piéton.

Il conviendrait sans doute de faire effectuer un recensement par cabinet authentifié de tous les chemins de la communes afin d'éviter leur annexion par les riverains.

2. ABANDON ET DEGRADATION DU PETIT PATRIMOINE

Murets, venelles, lavoirs ou éléments du petit patrimoine continuent à se dégrader sans qu'aucune intervention, programme de sauvegarde ou projet ne soit à notre connaissance mis en place.

- Concernant l'entretien et la réfection des lavoirs, rien n'est fait depuis au moins cinq ans, à l'exception de la Doie.
- De même pour le four à chaux de la route de Benassay, entourage sale, dangerosité du site, pas d'aménagement ornemental.
- Certaines pierres du petit pont de Cache Grenouille tombent. Pourquoi ne rien faire alors qu'il est si facile pour le moment d'y remédier ?
- Même remarque pour le joli muret de la mare du lac Noir. Il y a 5 ans : bon état. 3 ans : Perte d'une ou deux pierres. 2 ans : Perte de plusieurs pierres. Aujourd'hui : pans entiers menacés. Demain : disparition totale du mur !
- Chemin de la Chauvalière à Bois-Guillon : mur de soutènement en état de délabrement.
- Moulin de Bois Guillon à la Noraie : passage piéton sur mur endommagé.
- Moulin de la Chèze : passage piéton du gué très dangereux, des personnes âgées l'utilisent. Qui sera responsable en cas d'accident ? Des engins lourds y passent et ont détériorés la bande de ciment installée par la commune. Cette bande est par ailleurs trop basse pour un cheminement piéton en période de crues.
- La maison de la Papeloterie n'existe plus, n'en parlons plus !

3. DISPARITION DES HAIES

En dépit de tous les engagements pris lors du PLU, nous assistons aujourd'hui sur le territoire de notre commune à un véritable massacre du patrimoine végétal que constituaient les haies champêtres, pour exemple : au Chaffaut où la haie est coupée de façon abusive, côté du croisement de la Croix Dru, etc. Il avait été convenu que ces dernières ne pouvaient être coupées sans autorisation lors qu'elles se situaient en bordure de route (communale ou départementale) et de chemin de randonnée. Que faites-vous pour faire respecter et appliquer ce point ? Nous ne parlerons pas des différents dossiers et aides possibles que nous vous avons soumis pour la reconquête et la replantation de ce patrimoine. Dans ce domaine, et au regard des inquiétudes environnementales actuelles, à Latillé, nous marchons sur la tête ! A quand une politique volontariste et coordonnée ?

4. AUTRES POINTS

- La petite porte du cimetière est absente et les montants de la grande porte doivent être consolidés.
- Aménagement de la place Robert Gerbier : nous vous rappelons que vous vous étiez engagé à consulter notre association pour ce qui concerne ce point.
- Un riverain indélicat faisait fonctionner une pompe à partir de l'Auxance pour arroser sa pelouse et son jardin malgré l'interdiction. Qu'avez-vous fait pour que de pareils actes ne se déroulent plus de façon répétée ?
- Plusieurs maisons avant et après le pont sur l'Auxance évacuent leurs eaux usées dans l'Auxance. Que ferez-vous pour appliquer les directives européennes ?
- Qu'en est-il de l'église tant à l'extérieur, qu'à l'intérieur, tribune dangereuse, constituant une verrue architecturale par rapport au clocher de style Plantagenet (12^{ème} siècle)

ASSOCIATION « LES AMIS DU BOURG DE LATILLE »

- Les employés communaux ne peuvent pas intervenir sur les bâtiments ou les arbres en hauteur car la municipalité ne possède pas le matériel pour accéder en toute sécurité. Envisagez-vous un achat, un louage, une mutualisation par le SIVOM, l'intervention du secteur privé ?
- Du fait de leur affectation au centre de secours, les employés communaux ne peuvent plus intervenir décemment et pertinemment pour les travaux de la commune dont la planification est souvent remise en cause. Voir comment résoudre ce problème avec la préfecture (Etat), le SDIS et le conseil général, le conseil régional pour information, la communauté de communes.
- Comment seront financées, l'installation du centre social culturel de la Praille, ainsi que les différentes installations mobilières (salle omnisport), demandées par d'autres instances ?
- Réfection des 2 pompes à manivelle : Bois Guillon et Cache Grenouilles.
- Empierrage du chemin au niveau des étangs de Chanet à la Giborlière.

L'amendement du PLU sera-t-il effectué de façon à ne pas être remis en cause, pendant au moins 20 ans ? Y aura-t-il débat démocratique à ce sujet ? Les associations seront-elles avisées par écrit de l'avancement de ces modifications ?

Nous nous réservons la possibilité d'inscrire toutes ces doléances sur notre site afin d'en aviser les personnes qui pourraient s'y intéresser.

Nous ne nous opposons pas bien évidemment à la modernisation, tels que : installation du gaz naturel, la déviation poids lourds, la station d'épuration mais nous considérons que pour les points que nous avons soulevés mérite aussi la plus grande attention du conseil municipal.

Nous attendons votre réponse écrite en souhaitant que vous transmettiez la présente à votre conseil municipal pour examen lors d'une prochaine réunion.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Madame Arlette PRUVOT
La Présidente

